HAL open science

Local public actors and the agroecological transition: between agroecology's terrtorialization and territories' greening

Pascale Scheromm, Annabel Rixen, Lucette Laurens, Christophe-Toussaint Soulard

▶ **To cite this version:**

Pascale Scheromm, Annabel Rixen, Lucette Laurens, Christophe-Toussaint Soulard. Local public actors and the agroecological transition: between agroecology's terrtorialization and territories' greening. Développement durable et territoires, 2020, 11 (1), pp.1-21. 10.4000/developpementdurable.17367 . hal-02870589

HAL Id: hal-02870589

https://hal.inrae.fr/hal-02870589v1

Submitted on 16 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°1 | Avril 2020
Écologisation des pratiques et territorialisation des activités

Les acteurs publics locaux et l'écologisation de l'agriculture

Entre territorialisation de l'agroécologie et écologisation des territoires

Local public actors and the agroecological transition

Between agroecology's terrtorialization and territories' greening

Pascale Scheromm, Annabel Rixen, Lucette Laurens et Christophe-Toussaint Soulard

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/17367
DOI : 10.4000/developpementdurable.17367
ISSN : 1772-9971

Éditeur
Association DD&T

Ce document vous est offert par INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Référence électronique
Pascale Scheromm, Annabel Rixen, Lucette Laurens et Christophe-Toussaint Soulard, « Les acteurs publics locaux et l'écologisation de l'agriculture », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°1 | Avril 2020, mis en ligne le 30 avril 2020, consulté le 16 juin 2020. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/17367 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17367

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2020.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Les acteurs publics locaux et l'écologisation de l'agriculture

Entre territorialisation de l'agroécologie et écologisation des territoires

Local public actors and the agroecological transition
Between agroecology's terrtorialization and territories' greening

Pascale Scheromm, Annabel Rixen, Lucette Laurens et Christophe-Toussaint Soulard

1 Depuis les années 1980, le débat sur l'environnement et la part qu'y occupe l'agriculture ont conduit à repenser la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers des systèmes plus écologisés. Cette transition est sous-tendue par le concept d'agroécologie et peut être porteuse d'un pouvoir transformateur plus ou moins radical en fonction des impulsions que lui donnent les acteurs qui s'y impliquent (Ricœur, 2011). L'agroécologie, née au croisement entre sciences écologiques et sciences agronomiques dans l'objectif de mieux comprendre et gérer le fonctionnement des agroécosystèmes, est aujourd'hui devenue « *une écologie des systèmes alimentaires* » (Francis *et al.*, 2003). En France, sa mise à l'agenda politique est marquée par le lancement en 2012 du « projet agroécologique pour la France » par le ministère de l'Agriculture, avec pour objectif d'engager « *l'agriculture sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale* ». Depuis quelques années, l'augmentation de la part des produits alimentaires biologiques ou issus de méthodes de production durable dans les plats des cantines est également sous l'attention du législateur dans le cadre du programme national pour l'alimentation. La légitimité politique de l'agroécologie et un cadre national incitatif diffusant à différents échelons institutionnels et politiques ont ainsi été posés. Une diversité d'acteurs, de la société civile, des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles ou environnementales, des élus locaux, s'en emparent et inventent à leur échelle la mise en œuvre de la transition agroécologique. Cet engagement s'appuie en particulier sur le développement de l'agriculture biologique, positionnant cette dernière comme la principale forme d'agroécologie promue en France. Cependant, l'analyse de son développement montre que, si les surfaces certifiées en AB augmentent, elles restent en

deçà des objectifs retenus dans les plans de développement nationaux. Les incertitudes liées à la transition agro-écologique demeurent importantes, alors même que les acteurs impliqués sont de plus en plus nombreux et diversifiés. Une telle transition suppose en effet de conjuguer des innovations non seulement d'ordre agronomique, mais aussi sociales, politiques, organisationnelles, réglementaires… Les effets de « dépendance au sentier » à de multiples niveaux en expliquent la difficulté (Lamine, 2012).

2 Outre la mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques, la relocalisation des productions au plus près des zones de consommation est un élément essentiel de la transition agroécologique (Stassart *et al.*, 2012 ; Lamine, 2015). La transition agroécologique s'appuie donc sur la constitution de systèmes agri-alimentaires plus durables, écologisés et territorialisés. Elle nécessite d'articuler les différentes dimensions des territoires : ses ressources naturelles, matérielles et cognitives, son agriculture, mais aussi ses acteurs et les liens qui les unissent (Duru et Therond, 2014 ; Wezel *et al.*, 2016). Elle implique en conséquence de nouveaux apprentissages dans les pratiques techniques et sociales, des transformations dans les relations entre acteurs, par la consolidation de nouveaux réseaux professionnels et par l'émergence d'une gouvernance multi-acteurs (Piraux *et al.*, 2010). Elle s'inscrit dans le contexte du développement territorial, qui relève de deux moteurs essentiels, la production d'une part, le gouvernement et la gouvernance de la chose publique de l'autre (Torre, 2018a). Cela suppose de mobiliser et d'activer les ressources territoriales, pour organiser de nouveaux projets (Lardon *et al.*, 2009) en s'appuyant sur la capacité d'innovation des acteurs (Torre, 2018b).

3 La transition agroécologique se concrétise dans différents types d'expérimentations menées par une diversité d'acteurs, dont des acteurs non agricoles (Cardona, 2014). Alors que l'agriculture est longtemps restée hors de leurs compétences, certains travaux démontrent l'engagement de collectivités locales, municipalités ou intercommunalités, dans la transition agroécologique et la mise en œuvre d'initiatives sur leur territoire (Perrin, 2013 ; Margetic *et al.*, 2016 ; Bricas *et al.*, 2017). S'il est admis que les acteurs publics locaux sont de plus en plus concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, peu d'études de cas documentent cependant le développement d'une agroécologie portée par ces acteurs, qui constitue un front de recherche à investir (Sanderson *et al.*, 2017). Bien que l'agriculture reste toujours enchâssée dans un régime dominé par les systèmes agricoles à forts intrants, on observe la progressive montée en puissance d'initiatives où des réseaux d'acteurs locaux développent des innovations de niche (Schot et Geels, 2007), contribuant à reconfigurer le régime des systèmes agrialimentaires (Bui *et al.*, 2016). La force de ces initiatives reposerait sur les liens entre les acteurs y participant, les initiateurs et leurs partenaires.

4 Nous définissons les initiatives agroécologiques comme des actions promouvant une agriculture écologisée se démarquant du modèle de production industrielle, situées dans l'espace, et portées par des collectifs d'acteurs, à savoir des « *lieux-moments à partir desquels la nouveauté s'inscrit dans l'action* » (Fontan, 2008). Le lieu, à la fois fragment et figure d'un territoire, ou de territoires lorsqu'il se trouve à leurs convergences, en révèle les matérialités – car il s'inscrit dans un espace géographique –, les significations – car il se voit donner des valeurs et des rôles spatiaux conformes aux idéologies des acteurs impliqués –, des symboles – car il participe à faire voir un processus en œuvre – (Debarbieux, 1995) ; il représente donc une échelle permettant de capter les processus

de reterritorialisation. Les lieux relatifs aux initiatives que nous avons étudiées se situent dans de petites municipalités périurbaines. Ces petites municipalités sont intéressantes, car elles disposent de moyens limités et manquent souvent de compétences dans les domaines agricoles et alimentaires, qui ne relèvent pas des attributions administratives des collectivités locales (David *et al.*, 2012 ; Duvernoy, 2016). De plus, les territoires périurbains, en tant que lieux d'innovation institutionnelle et politique, sont propices à la mobilisation d'acteurs hétérogènes et de nouvelles gouvernances « *en train de se faire* » (Rey-Valette *et al.*, 2014). De nouvelles coordinations entre acteurs aux profils différents, porteurs de connaissances complémentaires seraient donc sous-jacentes à la mise en œuvre d'initiatives agroécologiques telles que nous les avons définies plus haut.

5 Dans cet article, nous analysons l'engagement des acteurs publics locaux dans la transition agroécologique par le prisme des initiatives qu'ils impulsent à l'échelle de leur territoire. Au travers de l'analyse de ces initiatives et de l'implication des acteurs qui les portent, nous retraçons les chemins d'innovation empruntés par les acteurs publics locaux pour engager leur territoire dans une écologisation des pratiques agricoles. Comment le projet agroécologique, en tant que projet politique ou institutionnel, s'invente-t-il à l'échelle de municipalités périurbaines ? Quels acteurs s'en saisissent et au travers de quelles stratégies ? Quelles pratiques agroécologiques, mais aussi organisationnelles, promeuvent-ils ?

1. Étude de quatre initiatives locales visant une écologisation et une relocalisation de l'agriculture

6 Les initiatives agroécologiques que nous avons étudiées prennent place dans trois municipalités périurbaines de la région Languedoc-Roussillon ; elles sont situées autour des villes centres de Montpellier (270 000 habitants) et de Nîmes (150 000 habitants). Dans les communes périurbaines, l'agriculture reste une activité importante, même si elle rencontre un certain nombre de difficultés : pression urbaine consommant les terres agricoles, mais aussi perte d'engagement des agriculteurs. Cependant, la proximité de la ville et le regain d'intérêt des consommateurs pour leur qualité de vie et pour les produits locaux issus de modes de culture écologisés pourraient contribuer plus qu'ailleurs à l'émergence d'initiatives agroécologiques portées par des acteurs publics.

7 Cette étude est intégrée dans un programme de recherche-action soutenu par les Fondations de France et Daniel et Nina Carasso, dont l'objectif est de produire des connaissances sur la manière dont les enjeux agroécologiques et alimentaires sont pris en compte par les acteurs publics à l'échelle des territoires périurbains et de mettre en réseau ces acteurs autour de ces problématiques. Ce programme a démarré en 2016 et s'est terminé en 2018. Il s'est construit autour d'un partenariat entre la recherche, la municipalité de Saint-Dionisy, la Métropole de Montpellier et le Syndicat intercommunal des étangs littoraux.

1.1. L'initiative « Saint-Dionisy » à l'ouest de Nîmes

8 Saint-Dionisy est une commune de 1 002 habitants (Insee 2014) située à proximité de Nîmes, dans la plaine de la Vaunage, qui a subi au cours des dernières décennies une

importante déprise agricole et une forte pression d'urbanisation. La plaine attire néanmoins quelques nouvelles installations de producteurs « alternatifs » en production biologique et en circuits courts. Dans ce contexte, la municipalité de Saint-Dionisy affiche une forte volonté de développer l'agriculture biologique sur son périmètre municipal. Cette volonté s'inscrit dans une attention portée aux enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux (maintien du paysage et de la biodiversité, lutte contre les risques d'incendie et d'inondation) du territoire. En 2008, la municipalité s'est lancée dans une initiative visant l'acquisition de terres agricoles pour y installer des agriculteurs en agriculture biologique, ainsi que la création de hangars agricoles et d'un point de vente dédié à la commercialisation de leurs produits.

Figure 1. Localisation des quatre initiatives étudiées

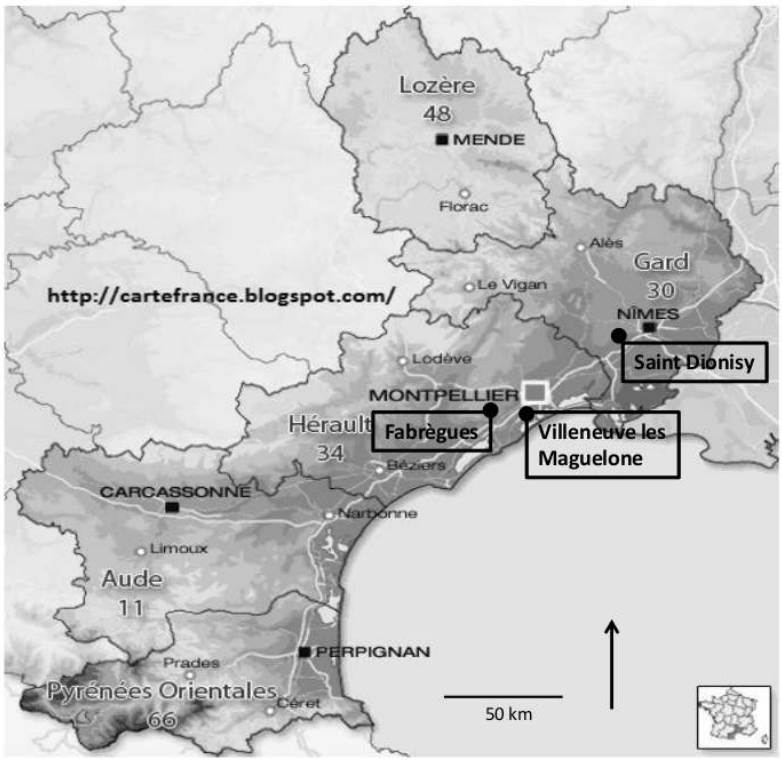

1.2. L'initiative « Villeneuve-lès-Maguelone » en zone littorale de la Métropole Montpellier

9 Villeneuve-lès-Maguelone, qui compte 9 577 habitants (Insee, 2014), est située en bordure d'étangs littoraux au sud-ouest de Montpellier. L'espace communal comprend un périmètre de zones humides classé Natura 2000 abritant un grand nombre d'espèces protégées, géré par le Syndicat intercommunal des étangs littoraux (Siel), structure créée en 1999 à l'initiative des acteurs de l'eau du territoire et de sept communes, dont Villeneuve-lès-Maguelone, dans l'objectif de préserver leurs zones humides. L'enjeu est pour le Siel de minimiser la pression des activités humaines sur ces espaces naturels, en particulier les pollutions diverses et la cabanisation (construction illégale de bâtiments). La revitalisation des activités agricoles, en particulier de l'élevage, est apparue comme la solution la plus adaptée pour assurer leur protection. Le Siel, en collaboration avec l'équipe municipale locale et deux autres opérateurs

environnementaux – le Conservatoire des espaces littoraux (CL)[1] et le Conservatoire des espaces naturels LR (CEN)[2]–, a initié en 2012 la création d'« îlots agricoles » sur la commune. Ces îlots ont vocation à être loués à des éleveurs qui s'engagent à défricher les parcelles et respecter des cahiers des charges agroenvironnementaux.

1.3. Les deux initiatives « Fabrègues » dans la plaine ouest de la Métropole de Montpellier

10 La commune de Fabrègues compte 6 565 habitants (Insee 2014). Elle est située à proximité de la ville de Montpellier, dans une plaine agricole soumise à une forte pression foncière et confrontée à de forts enjeux de biodiversité ; le territoire de la commune est pour partie classé en zone Natura 2000.

11 La municipalité de Fabrègues poursuit depuis plusieurs années une politique alimentaire autour de l'approvisionnement en produits frais. La restauration scolaire est en régie municipale et propose une distribution gratuite de fruits aux élèves (opération « Un fruit à la récré » subventionnée par l'UE), un repas de produits locaux une fois par semaine et un approvisionnement en produits biologiques pour les fruits et légumes les plus utilisés (pommes, bananes, salades, courgettes). Ces deux dernières actions sont subventionnées par la commune.

12 Deux initiatives agroécologiques se développent actuellement parallèlement sur le territoire de la commune :

- la réhabilitation d'un ancien domaine agricole, le domaine de Mirabeau, racheté en 2015 par la municipalité pour y redéployer l'activité agricole en agriculture biologique ;
- la réintroduction du pastoralisme pour entretenir les zones de garrigues ; cette initiative est portée par le conservatoire des espaces naturels (CEN), et s'appuie sur la mise en place d'un dispositif foncier spécifique, une association foncière autorisée (AFA). Ce dispositif permet de fédérer les propriétaires adhérents autour de la gestion agroenvironnementale du périmètre concerné.

1.4. Méthode

13 Les quatre initiatives ont fait l'objet d'une analyse selon la méthode « analyse de chronique » (Rey-Valette *et al.*, 2014). Cette méthode est basée sur la réalisation d'entretiens avec les principaux acteurs et sur la lecture d'un ensemble de documents (chartes, conventions, règlements…) en vue d'élaborer le récit approfondi d'un projet, de son émergence à sa situation actuelle. Structurée à partir de l'identification des acteurs impliqués et des actions qu'ils mènent, des effets de contexte et des obstacles rencontrés, la narration des faits permet de décrypter les dynamiques existantes et de les mettre en perspective. Cette méthode permet ainsi de repérer les acteurs leaders, les partenariats qui sont mis en œuvre au bénéfice des initiatives étudiées, leur rôle et leur mode de coordination (Rey-Valette *et al.*, 2011).

14 Les initiatives ont ensuite été comparées pour analyser leur diversité et celle des enjeux qui s'y jouent. Cette comparaison est basée sur l'analyse de trois composantes des initiatives :

- la création de liens entre acteurs locaux, publics et agricoles, pouvant conduire à la mise en place de dispositifs de gouvernance ;

- les types d'agricultures promues et leur contribution à une relocalisation du système alimentaire ;
- leur insertion dans la vie et la valorisation du territoire.

2. Les initiatives agroécologiques, des lieux-moments

15 Chacune des initiatives étudiées émerge dans un contexte local particulier (tableau 1). Cette émergence est liée à la présence d'acteurs et d'espaces spécifiques dans des territoires d'action considérés. Suite à cette première phase d'émergence, les différentes initiatives entrent dans une phase de conception au cours de laquelle les acteurs définissent des actions concrètes marquant leur engagement. Les liens initiaux existant entre les partenaires peuvent alors se redéfinir, certains acteurs pouvant sortir de l'initiative et d'autres la rejoindre. De premières conventions sont signées entre les partenaires et des comités de pilotage se mettent en place. Tout au long du processus, de nature itérative, les actions sont débattues entre les partenaires.

2.1. Saint-Dionisy : une initiative agroécologique conçue et animée par la municipalité

16 Depuis 2006, l'équipe municipale a mis en place plusieurs actions en faveur du développement de l'agriculture biologique et de sa pratique sur le territoire municipal : exonération fiscale proposée aux agriculteurs qui souhaiteraient s'installer en agriculture biologique, création des jardins familiaux et d'un jardin pédagogique conduits sans utilisation de pesticides, approvisionnement de la cantine scolaire en produits locaux issus de l'agriculture biologique (un repas par semaine).

17 En 2008, la mise en vente d'un terrain agricole de 11 hectares déclenche la réflexion de l'équipe municipale quant à l'acquisition de terres agricoles pour y installer des agriculteurs en agriculture biologique. La municipalité se rapproche alors du vendeur du terrain qui adhère au projet de la municipalité. Pour sécuriser l'installation des agriculteurs, la municipalité souhaite également construire des hangars agricoles et un point de vente. Elle est dès le début accompagnée par une association citoyenne œuvrant pour la protection environnementale et soutenant l'agriculture biologique (Abeille et Biodiversité), Au cours des années suivantes, la municipalité prend de premiers contacts en vue de la réalisation de son projet. Elle prend contact avec une structure d'accompagnement à l'installation des agriculteurs (Coup d'Pousses) et une association citoyenne ayant pour vocation d'enrayer la disparition des terres agricoles par leur rachat (Terres de Liens). La chambre d'agriculture du Gard, au travers de son service Territoire, est associée dès le départ à l'initiative en tant qu'organisme de conseil et d'accompagnement.

18 En 2013, le partenariat envisagé avec l'association Terres de Lien, dont la stratégie est de racheter les terres agricoles pour y installer des agriculteurs, est rompu car la municipalité souhaite rester pour partie propriétaire des terres à acheter. N'étant pas en mesure d'en assurer le financement total, la question de l'achat des terres agricoles reste ouverte et un débat s'engage quant au choix d'une structure juridique porteuse. La municipalité se lance dans la recherche de financements avec le soutien d'un acteur du développement local, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes qui gère des demandes de fonds européens.

19 En 2014, le projet est attaqué par l'opposition lors des élections municipales, ce qui ralentit son avancée, mais renforce les partenariats entre les acteurs investis.

20 Entre 2015 et 2016, la municipalité révise son plan local d'urbanisme et le zonage agricole pour sécuriser le projet. Elle acquiert un terrain agricole en bordure du village en vue de la construction de hangars agricoles et d'un point de vente pour la production des agriculteurs, et lance les premiers appels à projets architecturaux. L'intercommunalité (Nîmes Métropole), qui souhaite valoriser les circuits courts sur son territoire, se positionne alors comme financeur et prend en charge les études de conception architecturale.

21 En 2017, la recherche de financement pour l'achat des terres commence à porter ses fruits et l'initiative s'accélère. Un comité de pilotage comprenant la municipalité, la chambre d'agriculture, Coup d'Pousses, l'association Abeille et Biodiversité, l'INRA et des représentants de différentes collectivités locales (Métropole, Pays, Département) est constitué. Suite à de nombreux débats relatifs au choix de la structure juridique la plus adaptée au sein du comité de pilotage, la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour porter l'achat des terres agricoles est validée. Les membres créateurs sont la municipalité, Abeille et Biodiversité et quelques particuliers souhaitant s'y investir, dont le maire. La porte est laissée ouverte à la mobilisation d'autres partenaires financiers qui pourraient être intéressés, par exemple Nîmes Métropole, des banques, des entreprises, des agriculteurs locaux.

22 L'acquisition des parcelles se concrétise début 2018, 10 ans après que l'idée initiale a été lancée. La chambre d'agriculture réalise une première analyse du potentiel agronomique des terres. Un débat sur les cultures à mettre en place sur les parcelles s'instaure (maraîchage, fruits, petit élevage, olives, plantes médicinales) et l'idée de développer des activités culturelles dans une partie du bâti agricole émerge. De premiers agriculteurs avec un projet d'installation commencent alors seulement à être contactés ; un de ces agriculteurs rejoint la SCIC. Une réunion avec l'ensemble des agriculteurs de la plaine de la Vaunage est organisée à l'initiative de l'Inra afin de débattre avec eux de l'opportunité de développer les circuits courts et de les intéresser au projet de point de vente. En parallèle, les recherches de financement du projet municipal se poursuivent en vue de la construction des hangars agricoles et du point de vente.

23 Cette initiative est démonstrative d'une initiative agroécologique qui s'invente chemin faisant. La force des objectifs initiaux et la cohésion de l'équipe municipale autour de l'agriculture biologique guident sa progression et le choix des alliances et des compétences mobilisées. Elles permettent de surmonter les obstacles rencontrés. Le processus est instable, l'initiative n'est toujours pas finalisée après 10 années, mais la coconstruction s'opère pas à pas et progresse sur le long terme.

Tableau 1. Acteurs impliqués dans les initiatives et événements à leur origine

Initiative	Événement déclencheur	Initiateurs	Co-initiateurs	Partenaires institutionnels et agricoles
Saint Dionisy	Vente d'un terrain agricole	Municipalité	Abeille et biodiversité	Terres de liens
				Coup d'Pousses

				Chambre d'agriculture
				INRA
				Nîmes Métropole
				Pays
Villeneuve les Maguelone	Politique d'intervention foncière (échelle départementale)	Siel	Municipalité	Chambre d'agriculture
		CEN		
		CEL		
Fabrègues Mirabeau	Combat contre une décharge	Municipalité	CEN	Montpellier Métropole
		Gardiens de la Gardiole		
Fabrègues AFA	Mesures compensatoires	CEN	Municipalité	Safer
			Propriétaires fonciers	Chambre d'agriculture
				Terres de liens
				Montpellier Métropole
				Entreprises de travaux publics

2.2. Villeneuve-lès-Maguelone : l'agroécologie au service de la conservation de la biodiversité

24 L'initiative « Îlots agricoles » de Villeneuve-lès-Maguelone émerge dans le cadre d'une politique d'intervention foncière multipartenariale initiée en 1984 sur la zone des étangs littoraux du département de l'Hérault, impliquant déjà le CL et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

25 En 2009, cette politique se traduit sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone par la mise en place d'un Schéma d'intervention foncière animé par le Siel, en collaboration avec le CL et le CEN, sur la zone gérée par le Siel. Les trois partenaires travaillant ensemble de longue date s'engagent à maintenir une veille foncière sur le long terme, à acquérir systématiquement les parcelles en cas de transaction, et à mettre en place une gestion environnementale des parcelles acquises. À Villeneuve-lès-Maguelone, le CL et la municipalité, qui s'investit depuis plusieurs années dans la gestion du foncier et dans la lutte contre la cabanisation dans le cadre d'une mission initiée par l'État, ont déjà réalisé de nombreuses acquisitions foncières. Une première convention de gestion quadripartite entre le CEL, le CEN, le Siel et la commune de Villeneuve-lès-Maguelone est signée. La même année, la commune participe aux réunions animées par la chambre d'agriculture avec les agriculteurs locaux ; ces réunions mettent en évidence de fortes préoccupations liées au foncier agricole (difficulté d'accès, morcellement…) et le besoin de développer des actions spécifiques pour répondre à cette problématique.

26 Entre 2010 et 2013, le Siel et le CEN vont mettre en place des plans de gestion pour les espaces naturels sensibles de Villeneuve-lès-Maguelone. Des conventions avec les éleveurs locaux en place permettent une occupation contrôlée de l'espace et facilitent son entretien. Il apparaît cependant que les parcelles sont souvent dispersées, compliquant l'activité des éleveurs ; de plus, certaines parcelles sont parfois utilisées par des agriculteurs sans autorisation ou font l'objet de dégradations. La constitution d'îlots agricoles rassemblant des parcelles contiguës qui appartiennent aux différents partenaires apparaît comme une réponse à la problématique du contrôle des usages agricoles des sols et de la restauration écologique des milieux. Cette constitution est formalisée dans le plan de gestion de 2012. Les îlots réuniront des terres municipales et du CL afin de créer des unités agricoles cohérentes adaptées à l'élevage.

27 La création des îlots agricoles entre dans sa phase de réalisation en 2014. Le Siel et le CEN négocient avec la municipalité la forme des conventions à mettre en place. Deux questions font débat : le prix de location des terres et le type de bail à établir avec les éleveurs, la municipalité souhaitant pouvoir récupérer son foncier en cas de problème. Ces deux questions se résoudront rapidement. Le choix est fait d'adopter des prix de location différents selon le propriétaire et de mettre en place avec les agriculteurs des conventions d'usage de cinq ans renouvelables présentant un faible risque pour le propriétaire public qui retient le droit de les résilier à l'amiable en cas de non-respect de la gestion écologique du site.

28 En novembre 2016, l'appel à candidatures pour les agriculteurs est lancé ; les candidats sont sélectionnés début 2017 par un comité réunissant le CEN, le CL, le Siel et la municipalité, la chambre d'agriculture n'intervenant qu'en tant que conseiller. Les critères de sélection sont multiples, tous portés au même niveau par un système de points : équipement dont dispose l'agriculteur pour l'entretien des terres, ancienneté de son installation sur le territoire, orientation en agriculture biologique, taille modeste de l'exploitation, valorisation locale des produits. Un plan de pâturage est fixé pour chaque parcelle avec chacun des éleveurs pour répondre aux enjeux écologiques ; il précise en particulier le nombre d'animaux maximum par parcelle, la saison de pâturage et les modalités d'entretien de la végétation (aucune fertilisation autorisée, pas de travail du sol ni de sursemis possibles, pas d'affouragement ou d'agrainage sur certaines parcelles). Les conventions signées par les agriculteurs sont résiliables si les engagements, sous surveillance du CEN, ne sont pas tenus.

29 L'initiative de Villeneuve rend compte de l'action des structures gestionnaires de la biodiversité dans la construction de l'agroécologie dans les milieux fragiles en contexte littoral. Sa dynamique repose fortement sur le rassemblement foncier et sur la production d'outils normatifs destinés à articuler agriculture et environnement, telles des conventions et des contrats de pâturage. Bien que quelques points fassent débat entre les partenaires, des liens de confiance noués sur le long terme leur permettent d'avancer rapidement dans l'action.

2.3. L'initiative « AFA » de Fabrègues : la réinvention du pastoralisme en garrigues

30 L'initiative AFA (association foncière autorisée) a pour origine l'obligation de mise en œuvre de mesures compensatoires suite à la construction d'infrastructures sur des espaces naturels ou agricoles (loi « Biodiversité »). Des parcelles ont été achetées à

Fabrègues en 2012 dans ce cadre législatif par des entreprises ayant réalisé des travaux d'équipements sur le territoire de l'actuelle Métropole. Le CEN, chargé de la mise en œuvre des mesures compensatoires dues par les entreprises, a proposé d'y restaurer une activité de pastoralisme. Le pastoralisme permet en effet un défrichement naturel des garrigues, le maintien et la fertilisation du sol. Son activité nécessite cependant un périmètre suffisant pour être viable. La création d'une AFA permettant de réunir un ensemble de propriétaires privés et publics dans l'objectif d'obtenir un périmètre suffisamment grand pour l'installation d'éleveurs ovins est retenue pour résoudre cette question de l'extension du périmètre de pâturage. La municipalité de Fabrègues adhère au projet en mettant des terres à disposition. Le principal enjeu devient alors l'adhésion de propriétaires privés à l'initiative. Le CEN confie à la Société d'intérêt général d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) une mission de repérage des propriétaires fonciers à impliquer.

31 L'AFA est configurée en 2016 sous l'égide du CEN et rassemble à ce jour une soixantaine de propriétaires. Un comité multipartenarial réunissant le CEN, les organismes professionnels agricoles (chambre d'agriculture, Safer, Terres de Liens) et Montpellier Métropole (qui a engagé une réflexion sur le développement d'autres AFA sur son territoire) est constitué. L'AFA est considérée par les différents partenaires comme un outil de concertation.

32 Un appel à candidatures pour les éleveurs est lancé fin 2016. Une vingtaine de candidatures sont reçues ; deux éleveurs sont sélectionnés sur des critères de faisabilité économique, technique et territorial (valorisation des produits d'élevage au niveau local). Les cahiers des charges sont coconstruits avec chacun des éleveurs, en fonction du projet agricole qu'ils souhaitent développer. Ils portent, comme à Villeneuve-lès-Maguelone, sur les plans de pâturage dans l'objectif d'une bonne gestion de la biodiversité, et non sur les techniques d'élevage elles-mêmes.

33 L'AFA de la Lauze-Madeleine couvre en 2019 542 hectares de terres publiques et privées. Elle réunit une soixantaine de propriétaires (personnes physiques ou morales), qui lui confient le droit de contractualiser avec des éleveurs pour faciliter le pâturage sur leurs terrains par le biais de contrats pluriannuels ou de prêts à usage (commodats). Les propriétaires participent à la gouvernance de l'association dans le cadre d'une assemblée générale annuelle. Le périmètre de l'AFA est amené à s'élargir par l'intégration d'autres terrains de compensation environnementale.

34 La loi sur les compensations foncières ouvre ici un nouvel espace de revitalisation d'une agriculture disparue : le pastoralisme en garrigues. Comme à Villeneuve, le levier foncier est mobilisé au service de l'initiative, et joue un rôle central dans la négociation et la concertation entre acteurs. Il permet en effet une négociation entre propriétaires privés, gestionnaires de l'espace et éleveurs, qui co-élaborent de nouveaux usages agroécologiques dans les garrigues périurbaines.

2.4. Le domaine de Mirabeau à Fabrègues : un futur AgroEcoPôle

35 L'idée de rachat du domaine agricole de Mirabeau par la municipalité de Fabrègues naît suite à un projet d'implantation de décharge sur le site. Ce projet était soutenu par la communauté d'agglomération de Montpellier et classé projet d'intérêt général par l'État. Pour s'y opposer, un groupe de citadins crée en 2005 l'association « Les gardiens de la Gardiole » et travaille en concertation avec la municipalité à l'élaboration d'un

projet alternatif faisant valoir la nécessité de préserver le patrimoine naturel et de relocaliser l'agriculture et l'alimentation. La lutte contre le projet de décharge va se poursuivre jusqu'en 2011, date à laquelle il est abandonné.

36 Dans la continuité de son action de préservation du domaine de Mirabeau, l'association des Gardiens de la Gardiole présente à la municipalité un dossier proposant d'y réintroduire une activité agricole et de mettre en place une boutique de producteurs. La municipalité se positionne comme acheteur du domaine et commence à réunir les financements nécessaires. Le domaine est acheté en 2014 et son entretien est confié à un ouvrier agricole salarié par la municipalité, en lien avec un viticulteur du village chargé de la vinification. Des premières vendanges collectives sont proposées au grand public. Une partie du raisin est vinifiée, l'autre est transformée en jus de raisin destiné à la cantine scolaire. Une récolte d'olives est également réalisée, pour partie à destination de la cantine scolaire et pour l'autre vendue à la coopérative locale.

37 Une réflexion commune sur les activités à développer sur le domaine s'engage entre la municipalité et le CEN, investi par ailleurs dans la réhabilitation d'espaces de garrigues par le pastoralisme sur le périmètre communal. De cette réflexion émerge l'idée de faire de Mirabeau un « pôle d'excellence agroécologique et sociale », baptisé AgroEcoPôle, intégrant viticulture, maraîchage, oléiculture et élevage (en lien avec l'initiative « AFA »). La politique agroécologique et alimentaire de la métropole de Montpellier donne un cadre politique à l'initiative, considérée comme pilote. Le CEN se positionne en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage et s'investit dans l'ingénierie du projet. Ce travail permet à l'AgroEcoPôle d'être lauréat d'un appel à projets « Site pilote pour la reconquête de la biodiversité » lancé par l'Ademe en 2017 en direction des collectivités territoriales dans le cadre du « Programme Investissement d'Avenir » ; il bénéficie également d'un fort soutien institutionnel (Région Occitanie/Midi-Pyrénées, Département de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole). La production du domaine sera issue de l'agriculture biologique et vendue en circuits courts. Une partie des produits sera intégrée dans la restauration scolaire ; la construction d'une boutique paysanne est envisagée. La création de 30 emplois est prévue. Ouvert au public, « *lieu de vivre ensemble et de sensibilisation du public à l'agroécologie* », le pôle est décrit dans l'appel d'offres comme un site d'expérimentation et de recherche sur l'agronomie et l'écologie. Sa gouvernance repose sur la préfiguration d'un comité de pilotage multipartenarial incluant les collectivités territoriales, les acteurs de l'environnement et de l'agriculture sur le territoire, dont des organismes de recherche, des collectifs citoyens, des acteurs de l'insertion et de l'action sociale et des acteurs techniques de la rénovation du bâti.

38 En décembre 2017, le premier porteur de projet, Vigne de Cocagne, s'est officiellement installé sur le domaine. Quatre premiers emplois ont été créés dans le cadre de cette installation marquant le démarrage du pôle agroécologique. L'installation d'autres porteurs de projets agricoles et la restauration du mas sont prévus de manière progressive dans les années qui suivent. À terme, les parcours pastoraux présents sur le domaine devraient être intégrés au sein de l'Association foncière agricole de la Lauze-Madeleine.

39 En 2018, une ingénieure est recrutée au CEN pour le suivi de l'initiative, avec pour missions principales le suivi de l'installation des porteurs de projets et la mise en place du dispositif de gouvernance, toujours en cours de réflexion. Une enquête sur la perception de l'initiative par les habitants est mise en place dans le cadre d'un projet de recherche-action démarré fin 2018.

40 L'initiative agroécologique de Mirabeau apparaît comme la dernière formulation d'un projet né de la volonté de préservation du site, lieu d'une contestation environnementale. Ici, c'est l'articulation entre l'implication municipale pour la défense d'un site et son insertion dans la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier qui donne sa mesure au projet ; son montage est piloté par le CEN qui met ses compétences en ingénierie de projet au service de la municipalité.

3. Discussion. Entre écologisation et territorialisation : quels processus à l'œuvre ?

41 Les dynamiques des initiatives agroécologiques étudiées sont inséparables de leurs conditions d'émergence et des territoires dans lesquelles elles s'insèrent. Elles cheminent chacune en fonction de leurs spécificités propres liées au contexte dans lequel elles se développent (Ostrom, 2007), mais leur comparaison permet de dégager un certain nombre de points communs.

42 Elles s'articulent autour de la volonté première de préserver, s'il le faut par l'acquisition, du foncier agricole ou naturel. Elles se déploient lors d'opportunités, et se construisent sur des durées variables, fonctions des compétences techniques des acteurs initiateurs et du degré d'interconnaissance entre les acteurs partenaires. Les initiateurs en sont des municipalités, en collaboration avec des associations de la société civile, ou des structures gestionnaires de l'environnement chargées de la protection des milieux naturels travaillant avec des municipalités. Les initiatives portées par les municipalités sont depuis le départ fortement soutenues par des associations citoyennes, ce qui leur donne une réelle légitimité auprès des habitants. Les habitants sont informés, voire associés à l'action : la SCIC de Saint-Dionisy laisse la porte ouverte à ces derniers s'ils souhaitent s'impliquer directement dans l'initiative municipale ; l'AgroEcoPôle de Mirabeau souhaite consulter les habitants sur leurs attentes.

43 Pour construire les initiatives, de nouvelles règles et de nouveaux outils sont mis en place. La municipalité de Saint-Dionisy a par exemple modifié ses plans d'urbanisme et pratique une exonération fiscale pour les agriculteurs en agriculture biologique. Elle se lance dans la création d'une SCIC, une structure nouvelle pour la municipalité, et qui lui permet d'acquérir du foncier avec un ensemble de partenaires publics ou privés. Les gestionnaires de l'environnement mettent en place des dispositifs de regroupements fonciers réunissant une diversité de propriétaires et des plans de gestion foncière et environnementale. Ces initiateurs, élus ou gestionnaires de l'environnement, n'ont pas de compétences spécifiques en agriculture, et s'entourent de partenaires qui les accompagnent techniquement sur ce volet. Ces partenaires sont en particulier des acteurs du secteur agricole, historiques et institutionnels (chambre d'agriculture, Safer) ou plus alternatifs et issus de la société civile (Terres de Liens, Coup d'Pousses). Des collectivités territoriales sont également mobilisées dans la recherche de financement. Dans tous les cas, la gouvernance de l'initiative s'appuie sur la constitution de comités de pilotage et de groupes de travail multiacteurs réunissant acteurs urbains (municipalités, opérateurs environnementaux, associations d'habitants, propriétaires fonciers) et agricoles (organismes ou associations professionnelles). En associant les acteurs du territoire à leur construction, ces initiatives contribuent à créer le territoire, devenant elles-mêmes des ressources territoriales au sens de

Gumuchian et Pecqueur (2007), à savoir des « *caractéristiques construites d'un territoire spécifique, et ce, dans une optique de développement* ».

44 Dans tous les cas, des cahiers des charges à contraintes variables selon les initiatives sont mis en place avec les agriculteurs. Mais ces actions formelles ne sont qu'une facette de ces nouvelles dynamiques, qui se nourrissent également d'accords informels entre les partenaires (comme des échanges fonciers « gagnants-gagnants »), de débats et de controverses lors des recherches de solutions à des problématiques concrètes. À Saint-Dionisy, l'initiative démarrée en 2008 n'est toujours pas finalisée : les premiers acteurs impliqués dans l'acquisition du foncier ont quitté la partie, les partenariats se sont reconfigurés, les financements sont difficiles à mobiliser, et doivent pour aboutir s'appuyer sur de nombreux diagnostics et études ; le chemin est long et semé d'embûches réglementaires empêchant la progression linéaire de l'initiative et demandant le maintien d'une volonté politique sur le long terme. Concernant l'AgroEcoPôle de Mirabeau, l'initiative évolue avec plus de facilité : la force de son portage financier permet de mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en ingénierie territoriale ; l'initiative bénéficie de ce fait d'un suivi permanent. Pour autant, le dispositif de gouvernance se met difficilement en place, les porteurs de l'initiative hésitant sur les organismes agricoles à embarquer, notamment concernant l'installation des agriculteurs. Les initiatives AFA et îlots agricoles portées par les structures gestionnaires de l'environnement se déroulent par contre plus rapidement. Elles s'appuient sur l'expérience acquise lors de la mise en place de dispositifs similaires dans d'autres territoires ; ces acteurs sont de plus armés des outils de l'ingénierie environnementale relevant de méthodologies de nature scientifique (Rodriguez *et al.*, 2018) leur permettant d'asseoir des diagnostics sur chacune de leurs actions.

45 Les dynamiques agroécologiques des initiatives observées sont sous-tendues par le projet politique de transition de l'agriculture vers des modèles de production alternatifs ; elles sont impulsées par la motivation des élus et/ou de les lois et réglementations de protection des milieux. Mais la volonté des acteurs urbains (les élus) de faire évoluer les pratiques agricoles et de restaurer le lien entre les habitants et leur agriculture, la réinvention de pratiques oubliées (tel le pastoralisme) par les acteurs de l'environnement dessinent des chemins différents d'écologisation des pratiques agricoles. Les initiatives portées par les municipalités sont des initiatives pionnières ; elles constituent des expérimentations pour aller vers une nouvelle économie de la gestion des ressources agricoles. Elles peuvent aller jusqu'à prendre le visage d'une « pépinière d'innovations » visant à travers l'agroécologie, non seulement l'écologisation des pratiques, mais aussi le développement de l'emploi, du lien social, de la formation, du partenariat avec la recherche (cas de l'AgroEcoPôle de Mirabeau). Les agricultures promues sont diversifiées et conduites en agriculture biologique (maraîchage, production de fruits, petit élevage, olives et viticulture). Les initiatives portées par les structures gestionnaires de l'environnement sont, elles, centrées sur la restauration et l'entretien d'espaces naturels fragiles. L'objectif de ces acteurs est, avant de produire, de maintenir par la mise en œuvre d'activités agricoles (dans nos cas d'études le pastoralisme) la qualité environnementale des milieux qui sont sous leur responsabilité.

46 Pour autant, dans tous les cas, la relocalisation de l'alimentation est considérée comme symétrique au développement d'une agriculture écologisée. Les produits issus de cette

agriculture sont destinés à approvisionner le système alimentaire local. Dans le cas des initiatives portées par les municipalités, la restauration scolaire et des points de vente locaux spécifiquement construits dans le cadre de l'initiative sont les traits d'union entre les dimensions agricole et d'approvisionnement local. Cette dernière dimension, bien que moins travaillée, est également présente dans les initiatives portées par les gestionnaires de l'environnement ; elle s'opère par le biais de la sélection des éleveurs, pour laquelle le projet de commercialisation des produits, bien que laissé à la discrétion des éleveurs, est pris en compte. L'écologisation des pratiques s'accompagne donc pour l'ensemble des porteurs d'initiatives d'un horizon de relocalisation de l'alimentation. Cette territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation s'appuie sur les ressources du territoire en répondant à des enjeux multiples et imbriqués : valorisation et entretien des terres agricoles et naturelles, production de produits locaux et de qualité, création d'emplois, de lien social entre agriculteurs et consommateurs et entre habitants, préservation du paysage et du cadre de vie, protection de la biodiversité et de l'environnement, lutte contre les incendies et les inondations (figure 2).

Figure 2. Caractéristiques des initiatives agroécologiques territorialisées : entre promotion d'agricultures écologisées, relocalisation du système alimentaire et inclusion dans le développement du territoire

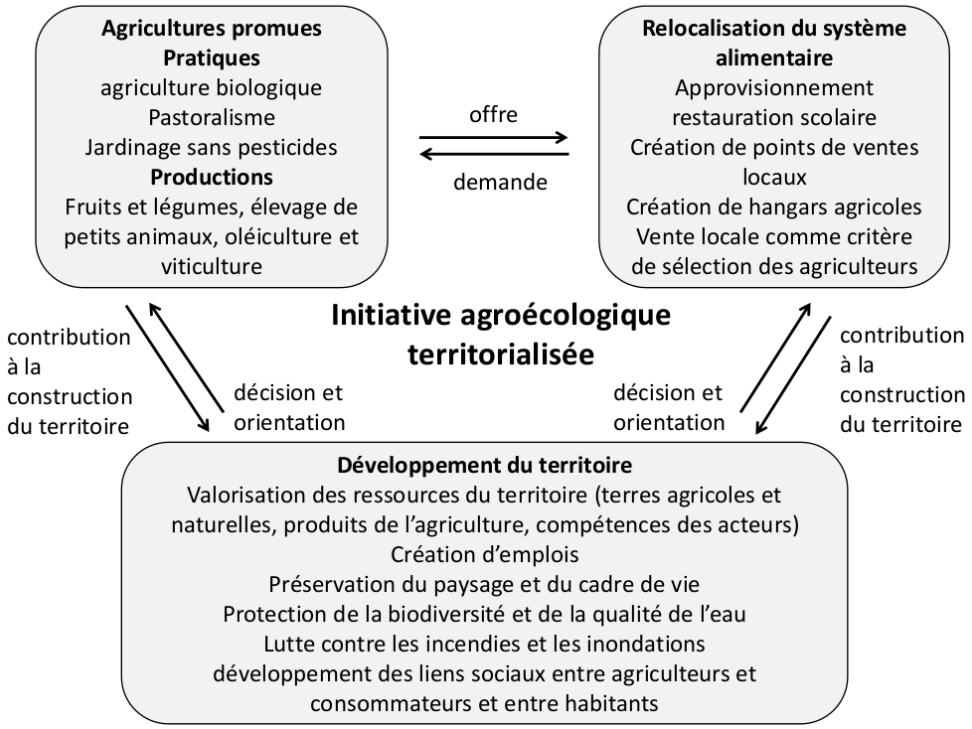

47 En résumé, l'ensemble des initiatives étudiées se sont construites par la mise en réseau d'acteurs hétérogènes, mobilisant de nouvelles formes de coordinations (Gascuel-Odoux et Magda, 2015). Ces initiatives peuvent être séparées en deux types, différant par les déterminants qui sont à leur origine :

- la volonté politique des élus municipaux, en lien avec l'engagement d'acteurs de la société civile, qui contribue à les faire émerger et à les stimuler (initiative de Saint-Dionisy et initiative « AgroEcoPôle » de Fabrègues) ;
- les incitations d'ordre réglementaire visant à assurer la protection d'espaces naturels sensibles (initiative AFA de Fabrègues et initiative de Villeneuve-lès-Maguelone).

48 Les deux types d'initiative activent des ressources spécifiques liées à des espaces, mobilisées par des acteurs qui développent des interactions et des apprentissages pour les valoriser et contribuer à un développement durable de leur territoire (Lamara, 2009). Des réseaux spécifiques se construisent, qui témoignent d'un processus de création de ressources localisées rendu possible par des « *dynamiques de proximité permettant à chacun d'investir pleinement le collectif en toute confiance* » (Torre et Talbot, 2018). Mais ces deux types d'initiatives véhiculent des visions différenciées de la relation de l'agriculture à son territoire, visions révélatrices des diverses acceptations de l'agroécologie par les acteurs (Norder *et al.*, 2016).

3.1. Les initiatives portées par les élus : territorialiser l'agroécologie

49 Les élus impliqués perçoivent l'agriculture comme une activité multifonctionnelle (Fleury, 1999 ; Lovell, 2010). Leurs moteurs sont à la fois le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, produisant des aliments sains et relocalisant une partie du système alimentaire, l'éducation alimentaire, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation des espaces ouverts et du cadre de vie. Ils se saisissent de l'agroécologie pour orienter le développement de leur territoire.

50 Ils ont une représentation de l'agroécologie reposant sur l'installation de petits producteurs travaillant en agriculture biologique et en circuits courts et sur le développement d'une offre d'achat alimentaire locale issue de cette production. Pour la soutenir, ils peuvent utiliser des outils réglementaires dont ils ont la maîtrise. Leurs initiatives sont porteuses d'une nouvelle dynamique pour le développement du territoire en proposant un projet intégrateur coconstruit avec la société civile, liant gestion de l'espace, agriculture biologique et alimentation. Ces initiatives peuvent s'emboîter dans celle d'un territoire plus vaste lorsque les municipalités sont suivies ou appuyées dans leurs démarches par les intercommunalités, qui peuvent elles-mêmes développer des politiques agroécologiques et alimentaires proposant un cadre politique intercommunal aux actions des communes (Michel et Soulard, 2017). Des agriculteurs sont associés chemin faisant, au gré des rencontres avec les porteurs de l'initiative. Mais un processus de concertation avec les agriculteurs du territoire n'est mis en place au mieux qu'en fin de montage de projet (à Saint-Dionisy en rapport avec le projet de point de vente ; à Fabrègues, la concertation n'a pas eu lieu). Les agriculteurs du territoire sont finalement davantage considérés comme des bénéficiaires, voire comme des opposants potentiels, que comme des partenaires. On retrouve ici la difficulté des collectivités locales à insérer le monde agricole dans une gouvernance territoriale qui promeut des modèles agroécologiques minoritaires dans l'agriculture locale (Michel *et al.*, 2018).

3.2. Les initiatives portées par les gestionnaires de l'environnement : écologiser le territoire

51 Les initiatives de Villeneuve et de l'AFA à Fabrègues révèlent le poids des structures gestionnaires de la biodiversité dans la territorialisation de l'agroécologie. Ces opérateurs privilégient, en lien avec leur mission, la fonction environnementale de protection des milieux et de la biodiversité. Ils s'approprient l'agriculture comme un outil au service de la restauration de la biodiversité, permettant le contrôle de la

fermeture des milieux. Ainsi, le cahier des charges proposé aux éleveurs par les gestionnaires de l'environnement met surtout l'accent sur la gestion des plans de pâturage ; c'est autour de ces outils, par le contrat, que l'écologisation des pratiques devient un cadre de négociation avec les agriculteurs. Le respect des principes de l'agriculture biologique et la vente locale n'y apparaissent pas comme des éléments prioritaires. L'écologisation de l'agriculture s'exprime dans ce cas davantage au travers de la gestion de l'espace que des pratiques agricoles. Ce sont donc ici les caractéristiques naturelles du territoire qui déterminent le processus d'écologisation de l'agriculture. L'agriculture est instrumentalisée au bénéfice de la gestion de l'environnement. Les agriculteurs sont cependant associés dès le départ au processus ; le Siel et le CEN étant implantés dans la durée sur leurs territoires d'action, leurs relations avec les agriculteurs en place sont construites, les contrats de pâturage sont discutés, conduisant de ce fait dans la majorité des cas à une acceptation de l'initiative dans la forme initialement proposée (Torre, 2018a).

3.3. L'hybridation des deux processus

52 Les différentes initiatives, lorsqu'elles sont localisées dans le même territoire, sont amenées à se croiser et à s'hybrider, participant d'une mise en réseau incrémentale qui renforce les capacités des acteurs autour de la mise en œuvre d'une agroécologie de territoire dont le périmètre est défini par les acteurs. C'est par exemple le cas à Fabrègues où la mise en œuvre conjointe de deux initiatives appartenant aux deux types identifiés a permis la montée en puissance de la thématique « agroécologie » dans la commune. Les liens entre les acteurs impliqués, municipalité et CEN, se sont resserrés. Ils ont partagé pour concrétiser des propositions d'actions, et inventé un projet singulier répondant à une logique territoriale spécifique ; cette hybridation conduit à penser ensemble les volets environnementaux et agricoles du projet d'AgroEcoPôle, sans les opposer comme cela a souvent été le cas historiquement (Charles, 2017). Cette collaboration s'opère pas à pas, en dehors de processus normés. Chaque étape est marquée par la mise en place de nouvelles relations entre les acteurs dans le cadre d'un processus de coconstruction.

Conclusion

53 Les initiatives étudiées représentent des niches institutionnelles d'innovation caractéristiques des processus de transition (Geels, 2004), où se construisent de nouveaux apprentissages. Résultats d'une combinatoire conjuguant incitations politiques d'échelles supérieures et incitations réglementaires, elles se fondent sur la création de nouveaux réseaux d'acteurs, sur des dispositifs innovants, juridiques, fonciers, de gouvernance. Elles sont révélatrices de la mise en place d'un double processus de territorialisation de l'agroécologie et d'écologisation des territoires par l'agriculture. Ce double processus résulte d'initiatives impulsées respectivement par des acteurs politiques locaux et par des acteurs gestionnaires de l'environnement, donnant lieu à une écologisation de et par l'agriculture. Ensemble, ces acteurs inventent de nouvelles façons de faire de l'agriculture, à la croisée d'enjeux agricoles et alimentaires, de problématiques urbaines, d'environnement et d'aménagement. Dans cette dynamique unissant des acteurs en partie non agricoles autour de nouvelles

conceptions de l'agriculture, les gestionnaires de l'environnement, mus par leur mission d'application des réglementations environnementales issues des politiques nationales, pourraient bien jouer un rôle d'accélérateur dans la transition agroécologique à l'échelle de leur territoire d'action. Ces dynamiques remettent finalement aussi en question l'idée selon laquelle le développement d'une agriculture écologisée est principalement le fait des agriculteurs, et lui confèrent une nouvelle dimension publique locale. Un suivi à long terme de ces initiatives est nécessaire pour comprendre comment elles vont s'ancrer dans leur territoire, si elles sont amenées à se diffuser et comment.

54 Les acteurs publics locaux apparaissent donc ici comme des acteurs clés de la territorialisation de l'agroécologie, un processus inventif multiacteurs qui emprunte des chemins buissonniers, plus ou moins balisés. Ces chemins dessinent ce que la transition agroécologique peut signifier dans les aires périurbaines : un renouveau de la question agricole et alimentaire en lien avec celle de la production de « nature », une redéfinition des pratiques agricoles et alimentaires opérant entre protection des terres agricoles, gestion des zones naturelles et qualité de l'alimentation.

BIBLIOGRAPHIE

Bricas N., Soulard C.-T., Arnal C., 2017, « Croiser enjeux de durabilité et leviers des politiques urbaines », *in* Brand C. *et al.* (coord.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Versailles, Quæ, p. 121-136.

Bui S., Cardona A., Lamine C., Cerf M., 2016, « Sustainability transitions : Insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agri-food systems », *Journal of rural studies*, vol. 48, p. 92-103.

Cardona A., 2014, « Le développement de l'agriculture biologique : effets directs et indirects dans le monde agricole et non agricole. Une enquête en Île-de-France », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, vol. 339-340, p. 183-194, DOI : https://doi.org/10.4000/economierurale.4292.

Charles L., 2016, « Agriculture, qualité de l'air et environnement : une mise en perspective globale », *Pollution atmosphérique*, vol. 229-230, p. 2268-3798, http://lodel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/docannexe/file/5738/introduction_charles.pdf.

David O., Cahagne N., Hellier E., Keerle R., Séchet R., 2012, « La proximité revendiquée et désirée : les apports d'une enquête lancée par des élus locaux », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n° 1, p. 5-29, https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2012-1-page-5.htm.

Debarbieux B., 1995, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, vol. 1, p. 13-36.

Duru M., Therond O., 2014, « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires », *Cahiers Agricultures*, vol. 23, n° 2, p. 84-95.

Duvernoy I., 2016, « Partenariats inter-institutionnels et construction de représentations d'une activité agricole territorialisée dans l'aire urbaine toulousaine », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 4, p. 799-816.

Francis C., Lieblein G., Gliessman S., Breland T. A., Creamer N., Harwood R., Salomonsson L., Helenius J., Rickerl D., Salvador R., Wiedenhoeft M., Simmons S., Allen P., Altieri M., Flora C., Poincelot R., 2003, « Agroecology : the ecology of food systems », *Journal of sustainable agriculture*, vol. 22, n° 3, p. 99-118.

Fontan J.-M., 2008, « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions économiques*, n° 38, http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/369 ; DOI : https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.369.

Gascuel-Odoux C., Magda D., 2015, « Gérer les paysages et les territoires pour la transition agroécologique », *Innovations agronomiques*, n° 43, p. 95-106.

Geels, F. W., 2004, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research policy*, vol. 33, n° 6-7,p. 95-106.

Gumuchian H., Pecqueur B., 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica.

Fleury A., Moustier P., 1999, « L'agriculture urbaine, infrastructure de la ville durable *», Cahiers Agriculture*, n° 8, p. 25-30.

Lamine C., 2012, « Changer de système : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agrialimentaires territoriaux », *Terrains travaux*, vol. 1, n° 20, p. 139-156, https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2012-1-page-139.htm.

Lamine C., 2015, « Sustainability and resilience in agrifood systems : reconnecting agriculture, food and the environment », *Sociologia ruralis*, vol. 55, n° 1, p. 41-61.

Margetic C., Rouget N., Schmitt G., 2016, « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise », *Norois*, n° 241, p. 87-104, DOI : https://doi.org/10.4000/norois.6012.

Michel L., Soulard C.-T., 2017, « Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine ? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole », *in* Brand C. *et al.* (coord.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Versailles, Quæ.

Michel L., Soulard C.-T., Chia E., 2018, « Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale. Étude de cas dans l'Aude », *Journal européen des sciences sociales/European Journal of Social Sciences*, vol. 56, n° 1, p. 54-166, DOI : https://doi.org/10.4000/ress.4007.

Norder L. A., Lamine C., Bellon S., Branenburg A., 2016, « Agroecology : polysemy, pluralism and controversies », *Ambiente & Sociedade*, São Paulo, vol. XIX, n° 3, p. 1-20.

Ostrom E., 2007, « A diagnostic approach for going beyond panaceas », *Proceedings of the national Academy of sciences*, vol. 104, n° 39, p. 181-187.

Piraux M., Silveira L., Diniz P., Duque G., 2010, « La transition agroécologique comme une innovation socio-territoriale », *in* ISDA 2010, Cirad-Inra-SupAgro, p. 9.

Rey-Valette H., Pinto M., Maurel P., Chia E., Guiheneuf P.-Y., Milchel L., Nougaredes B., Soulard C.-T., Jarrige F., Guillemot S., Cunnac M., Mathe S., Barbe É., Ollagnon M., Delorme G., Prouhèze N., Laurent A., Suita L. A., Bertrand J., Dieudonné C., Morvan R., Champrigaud A., 2011, *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires,* Cemagref, CNRS, Geyser, Inra, Supagro, université Montpellier 1, diffusion INRA-Montpellier, 155 p.

Rey-Valette H., Chia E., Mathé S., Michel L., Nougarèdes B., Soulard C.-T., Maurel P., Jarrige F., Barbe É., Guiheneuf P. Y., 2014, « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 1, p. 65-89.

Ricard X., 2011, « La société civile laboratoire d'alternatives », *Revue Projet, vol.* 5, n° 324-35, p. 104-113, https://www.cairn.info/revue-projet-2011-5-page-104.htm.

Rodriguez L., Devictor V., Maris V., 2018, « L'articulation entre savoirs et actions dans trois dispositifs environnementaux : conservation, évaluation d'impact et restauration, *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 18, n° 2, DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.20879.

Sanderson Bellamy A., Ioris A. A., 2017, « Addressing the Knowledge Gaps in Agroecology and Identifying Guiding Principles for Transforming Conventional Agri-Food Systems », *Sustainability*, n° 9, p. 330.

Schot J., Geels F. W., 2007, « Niches in evolutionary theories of technical change », *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 17, n° 5, p. 605-622.

Stassart P. M., Baret P., Grégoire J. C., Hance T., Mormont M., Reheul D., Stilmant D., Vanloqueren G., Vissser M., 2012, « L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », *in* Van Dam D., Nizet J., Streith M., Stassart P. M. (eds), *Agroéocologie, entre pratiques et sciences sociales*, Educagri éditions, p. 25-51.

Torre A., 2018a, « Les moteurs du développement territorial », *Revue d'économie régionale urbaine*, n° 4, p. 711-736, https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-4-page-711.htm.

Torre A., Talbot D., 2018b, « Proximités : retour sur 25 années d'analyse », *Revue d'économie régionale urbaine*, n° 5, p. 917-936, https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-5-page-917.htm.

Wezel A., Brives H., Casagrande M., Clément C., Dufour A., Vandenbroucke P., 2016, « Agroecology territories : places for sustainable agricultural and food systems and biodiversity conservation », *Agroecology and sustainable food systems*, vol. 40, n° 2, p. 132-144.

NOTES

1. Le Conservatoire du littoral (CL) est un établissement public d'État avec délégations régionales dont la mission est d'assurer une politique foncière de préservation de l'espace littoral. Le CL doit assurer le maintien de la biodiversité et des paysages et l'accueil du public sur les terres qu'il acquiert. Pour cela, leur gestion est confiée aux collectivités locales, parfois à des associations.

2. Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN) est une association membre de la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels, dont l'objectif est la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Il joue avec le Siel un rôle de gestionnaire pour les terres appartenant au CEN.

RÉSUMÉS

Comment l'agroécologie, en tant que projet politique et institutionnel, s'invente-t-elle à l'échelle locale ? Dans cet article, nous nous proposons d'analyser dans quels objectifs et comment des acteurs publics locaux mettent en œuvre des initiatives agroécologiques. Nous nous appuyons pour cela sur quatre initiatives développées dans des communes périurbaines de deux départements du sud de la France. Nos résultats mettent en évidence l'implication de différents types d'acteurs locaux non agricoles dans l'émergence de ces initiatives, en particulier des élus et des structures gestionnaires de l'environnement, en lien avec des associations de la société civile et des structures gestionnaires de l'environnement. Ils rendent compte d'un processus pluriel de territorialisation de l'agroécologie et de ses effets sur l'écologisation des pratiques agricoles.

How does agroecology, as a political and institutional project, take shape at the local scale? In this article, we analyze in which objectives and how local public actors implement agroecological initiatives. We draw on four initiatives developed in periurban municipalities of South of France. Our results highlight the implication of non agricultural local actors in the emergence of these initiatives, in particular elected representatives in particular elected representatives and environmental managers, in connection with associations of the civil society and environmental managers. These results point out a plural process of territorialisation of the agroecology and its effects on the greening of the agricultural practices.

INDEX

Mots-clés : municipalités, initiatives agroécologiques, élus, gestion de l'environnement, pratiques agricoles, partenariats
Keywords : municipalities, agroecological initiatives, elected representatives, environmental management, agricultural practices, partnerships

AUTEURS

PASCALE SCHEROMM

Pascale Scheromm est ingénieur de recherche, géographe, coordinatrice du programme de recherche-action Abeille sur les initiatives agroécologiques pour l'alimentation et le territoire, communications et articles dans le champ de l'agriculture urbaine dans des revues françaises et anglophones.INRA-UMR Innovation.
pascale.scheromm@inra.fr

ANNABEL RIXEN

Annabel Rixen est ingénieur d'études, formation en sciences politiques, a participé à plusieurs projets de recherche-action en France et à l'international sur la gouvernance multi-acteurs des ressources naturelles.INRA-UMR Innovation.
annabel.rixen@inra.fr

LUCETTE LAURENS

Lucette Laurens est professeur de géographie, impliquée dans le programme de recherche-action Abeille, communications et articles sur les relations entre agriculture et

environnement.université Paul-Valéry – Montpellier 3, INRA-SAD-UMR Innovation.
lucette.laurens@supagro.fr

CHRISTOPHE-TOUSSAINT SOULARD

Christophe-Toussaint Soulard est géographe, les recherches et les thèses qu'il dirige portent sur les relations entre ville, agriculture et alimentation, coéditeur du livre Toward Sustainable Relations between Agriculture and the City paru chez Springer en 2017.INRA-UMR Innovation.
christophe.soulard@inra.fr